HK/HO ·

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

DECRET N° 2015-613 /PRES-TRANS/PM/ MESS/MRSI/MEF portant création d'un emploi à l'Université de Ouagadougou.

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, VICADO NO COSTA DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, VICADO NO COSTA DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, VICADO NO COSTA DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, VICADO NO COSTA DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, VICADO NO COSTA DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, VICADO NO COSTA DE LA TRANSITION, VICADO NO COSTA DE LA TRANSI

VU la Constitution;
 VU la Charte de la Transition;
 VU le décret n°2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014 portant nomination du Premier Ministre;
 VU le décret n°2014-004/PRES-TRANS/PM du 23 novembre 2014 portant composition du Gouvernement;
 VU la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires

et des chercheurs au Burkina Faso;

VU le décret 2000-558 /PRES/PM/MESSRS/MEF du 12 décembre 2000 portant érection de l'Université de Ouagadougou en établissements public de l'Etat à

caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);

VU le décret 2000-559 /PRES/PM/MESSRS/MEF du 12 décembre 2000 portant

approbation des statuts de l'Université de Ouagadougou;

VU le décret n°2011-033 /PRES/PM/MESS/MRSI/MEF/MS du 07 février 2011 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et réglementation des fonctions d'assistant, d'enseignant à temps plein, d'attaché de recherche et d'ingénieur de recherche;

VU les résultats obtenus par les enseignants de l'Université de Ouagadougou à la 36^e session des comités consultatifs interafricains (CCI) tenue à

Ouagadougou, au Burkina Faso du 14 au 21 juillet 2014;

VU le palmarès du 17^e concours d'agrégation de médecine humaine, pharmacie, odontostomatologie, médecine vétérinaire et productions animales, organisé par le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) du 3 au 11 novembre 2014 à Yaoundé, au Cameroun;

Le Conseil des Ministres de la transition entendu en sa séance du 18 mars 2015 ;

DECRETE

- ARTICLE 1: Il est créé à l'Université de Ouagadougou, au titre de l'année 2014 et pour le compte des inscrits sur les listes d'aptitude de la 36e session des comités consultatifs interafricains du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) un (1) emploi de maîtres de conférences en Anthropologie à l'Unité de Formation et de recherche en sciences humaines (UFR/SH).
- ARTICLE 2: Le Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur, le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 13 mai 2015

Le Premier Ministre

Yacouba Isaac ZIDA

Le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

Jean Noël PODA

Le Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur

Filiga Michel SAWADOGO

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Jean Gustave SANON